

ZONE À FAIBLE ÉMISSION DE 2022 À 2025

SCÉNARIO CIBLE À 2025, PROGRESSIVITÉ,
ACCOMPAGNEMENT

DIRECTION DES MOBILITÉS
20 OCTOBRE 2021



ZFE, UN ENJEU NATIONAL

2019 : CONTENTIEUX EUROPÉEN

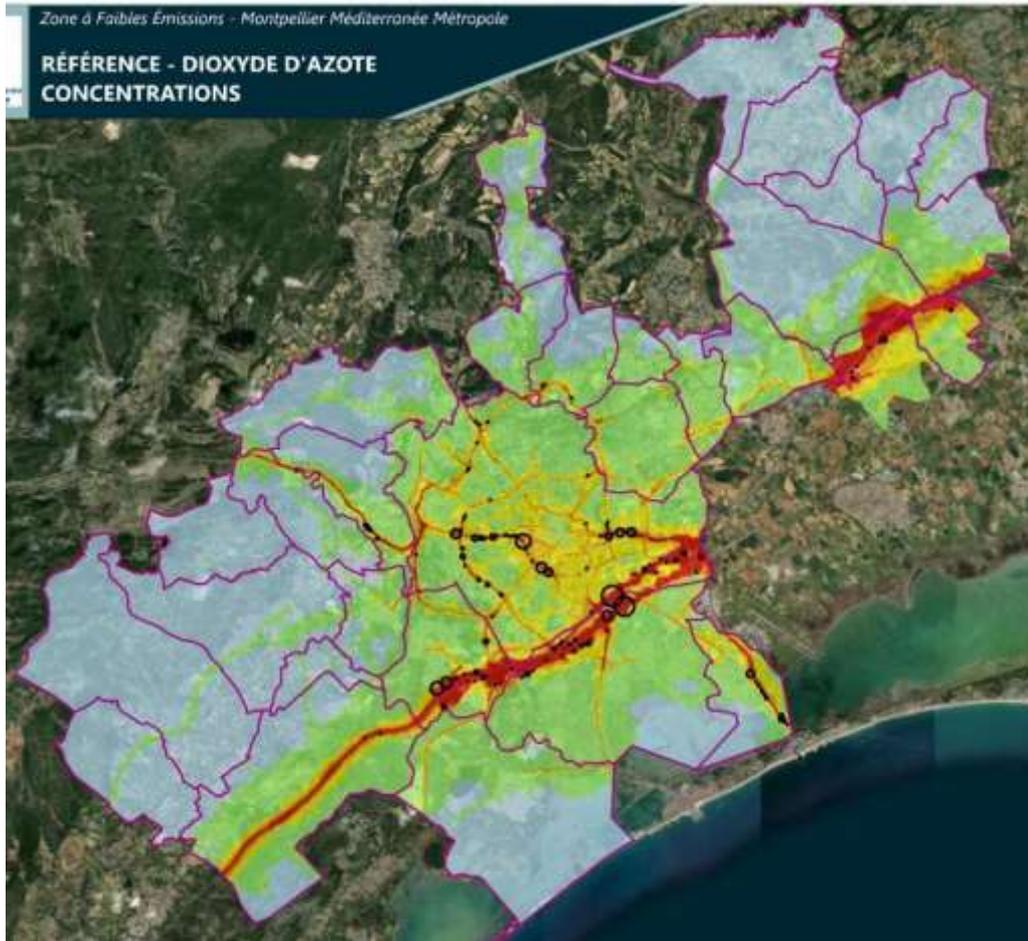
2020 : CONDAMNATION FRANÇAISE : 20M€/AN

> LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS (LOM) 2019 : 12 ZFE

> LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE, VOTÉE EN AOÛT 2021, IMPOSE :

- 35 ZFE pour les EPCI de plus de 150 000 habitants
- ZFE couvrant au moins la moitié de la population de l'EPCI
- Pouvoir de police ZFE confié au président d'EPCI
- Interdiction des **crit'air 3 en 2025**
(*diesel avant 2011, essence avant 2006*)

LA POLLUTION SUR LA MÉTROPOLE



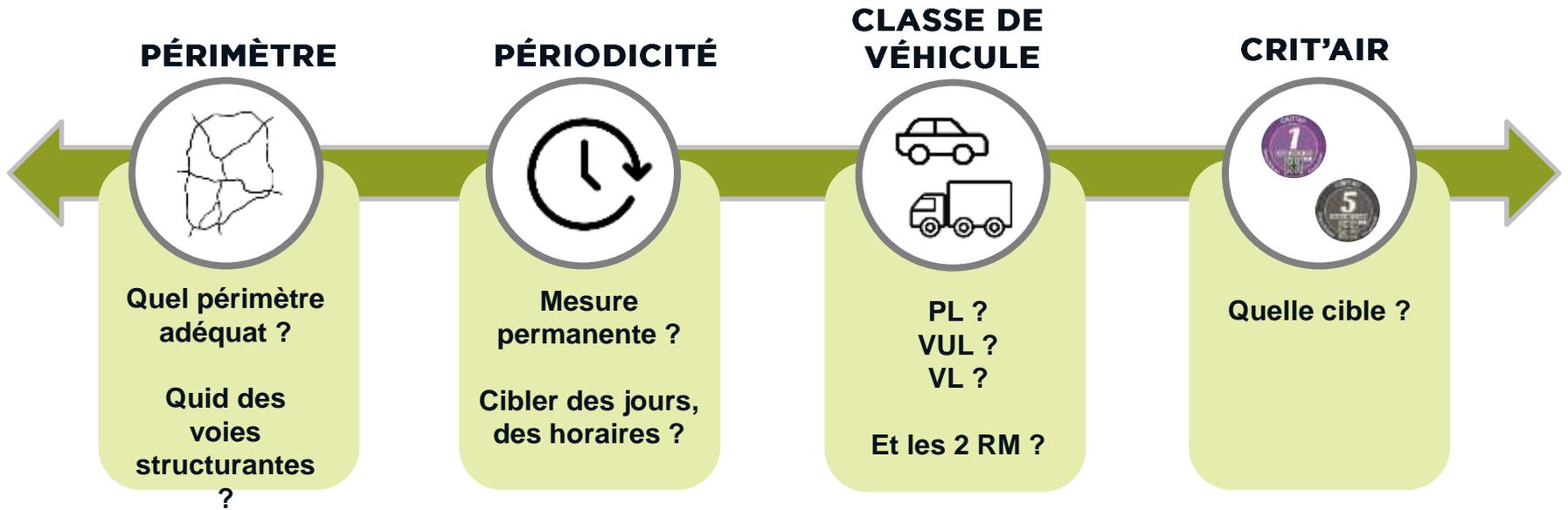
Dioxyde d'azote - Référence

Valeur limite et objectif de qualité = 40 µg/m³

- ≤ 10 µg/m³
- 10 à 20 µg/m³
- 20 à 30 µg/m³
- 30 à 40 µg/m³
- 40 à 117 µg/m³

○ Secteurs d'habitations subissant des dépassements de la valeur limite

LA ZFE : 4 VARIABLES



A. INTERDICTION DE TOUS LES VÉHICULES DIESELS

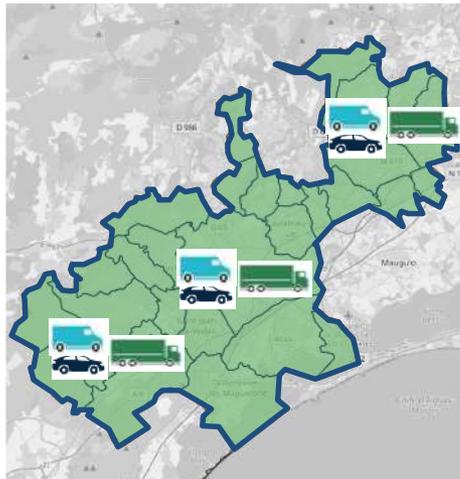
INTÉRÊT :

Baisse très forte de la pollution

EFFET

Oxydes d'azote disparaissent totalement : effet ++ population épargnée

PM10 abaissée de 25% : effet + pop. épargnée



PARC 2025
3 100 PL (97%), 31 000 VUL (95%), 150 000 VL (60%)

7j/7 et 24h/24

Voies structurantes dans ZFE (hors A9)



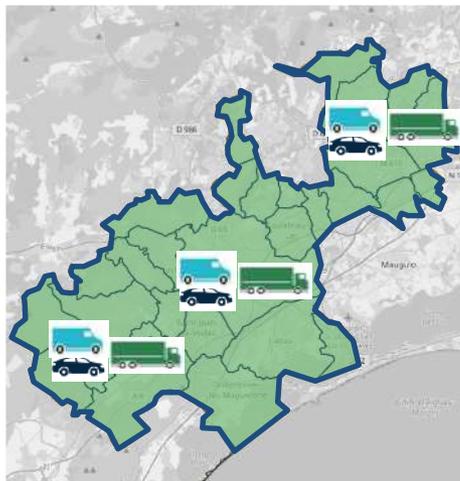
B. APPLICATION DE LA LOI « CLIMAT ET RÉSILIENCE » ET FIN DU DIESEL POIDS-LOURD

INTÉRÊT :

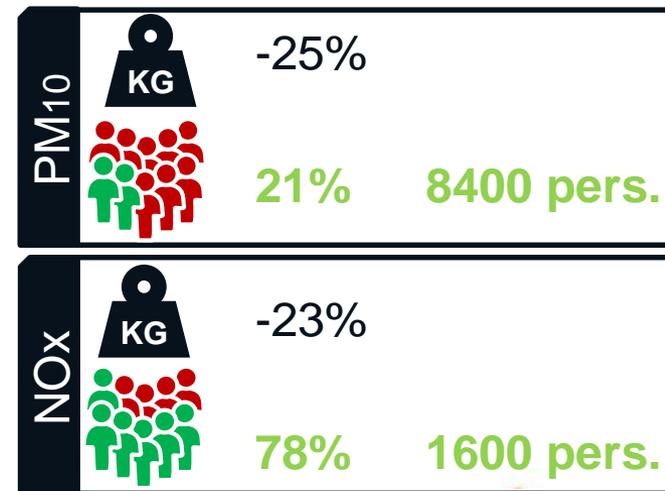
Cadre légal à 2025 pour les véhicules particuliers et utilitaires : loi climat & résilience 

EFFET

Forte diminution de tous les polluants, un gain notable pour les populations



7j/7, 24h/24



ZONE À FAIBLE ÉMISSION : DE 2022 À 2025

PÉRIMÈTRE DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

1^{re} PHASE : DU PRINTEMPS 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2025

Liste des communes par ordre alphabétique :

Castelnau-le-Lez, Jacou, Juvignac, Lattes, Le Crès, Montpellier, Pérols, Saint-Jean-de-Védas

 LIMITE DE LA ZFE

 ITINÉRAIRES DÉROGATOIRES

A750/N109, M132/M132E2/M612, A709, A9, M986 Sud (Lattes), D66 (Pérols), M65E1/M65 (Castelnau), Avenues Vincent Auriol, des Moulins et Pablo Neruda, Rue Blayac

 ACCÈS DÉROGATOIRES

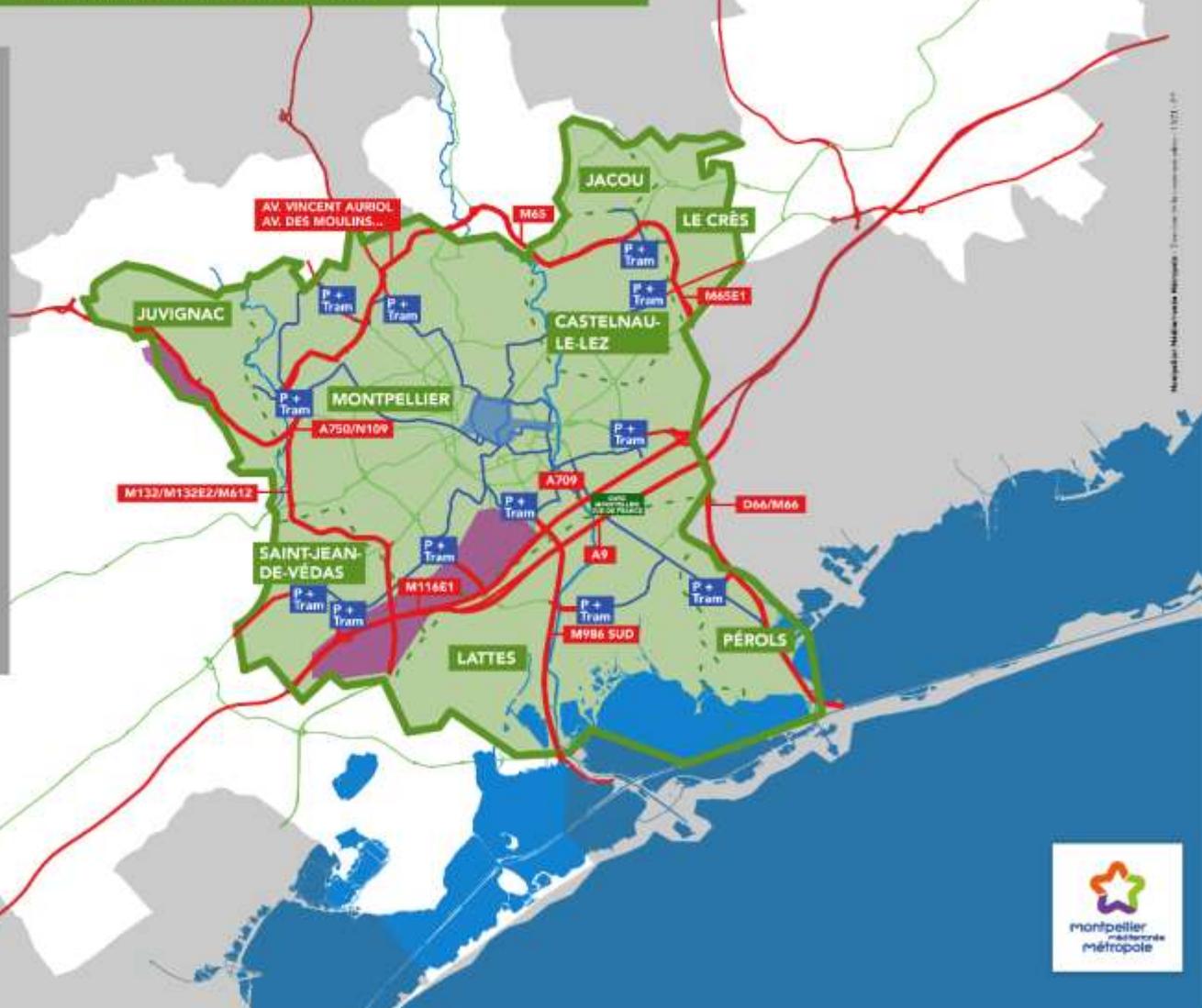
Mosson, Euromédecine, Occitanie, Pominidou, Sablassou, Circé/Odyseum, Pérols Centre, Lattes Centre, Saint-Jean le Sec, Saint-Jean de Védas centre

 LIGNES DU TRAMWAY

 PARCS D'ACTIVITÉS DÉROGATOIRES

Courpouyan (Juvignac), la Condamine, la Lauze Est (Saint-Jean-de-Védas), Garosud, la Restanque

 AIRE PIÉTONNE



CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE) DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

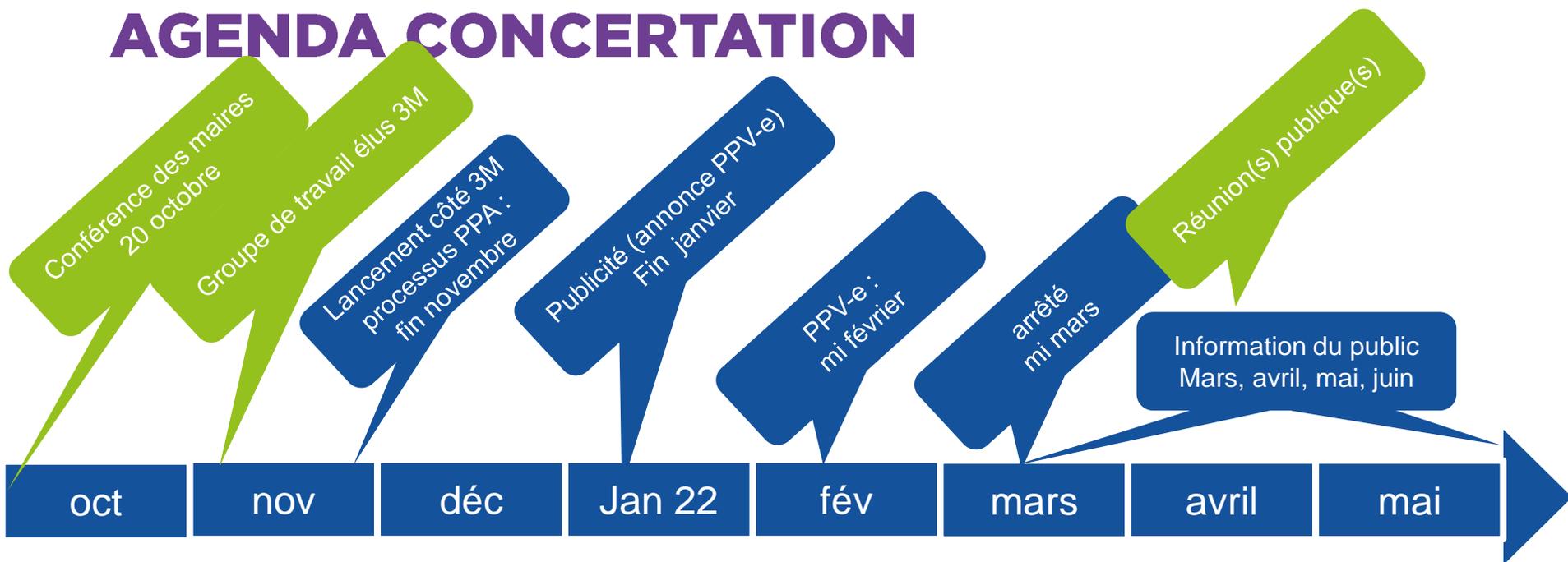
VÉHICULES AUTORISÉS

VÉHICULES ▼	AU PRINTEMPS 2022	AU 1 ^{er} JANVIER 2023	AU 1 ^{er} JANVIER 2024	AU 1 ^{er} JANVIER 2025	AU 1 ^{er} JUILLET 2026	AU 1 ^{er} JANVIER 2028
	Périmètre ZFE initial - 1 ^{ère} phase <i>Castelnau-le-Lez, Juvignac, Lattes, Le Crès, Montpellier, Pérols, Saint-Jean-de-Védas</i>				Périmètre ZFE - 2 ^e phase <i>Étendu à toute la métropole</i>	
POIDS LOURD, AUTOBUS AUTOCAR 						
VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER (réf. carte grise NI) 						
VOITURE PARTICULIÈRE (réf. carte grise MI) 						
2/3 ROUES MOTORISÉS 						

Rappel des vignettes crit'air (du + au - moins polluant)



AGENDA CONCERTATION



Ateliers thématiques logistique et ZFE :
Cyclologistique, retrofit, des aires piétonnes exemplaires, artisans et BTP, commerçants, modèle social et pénibilité

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ENVISAGÉES

AIDES ETAT POUR LE VÉHICULE ÉLECTRIQUE :

Prime à la conversion : 3 à 5000 €

Bonus écologique VL : 7000 €

Bonus écologique PL : 50 000€

AIDES ADEME EN PRÉPARATION POUR LES PROS

ACCOMPAGNEMENT 3M POUR LES PROS

- Accompagner à la transition écologique : pratiques, véhicules...
- Permettre le retrofit : appui aux formations, aide financière ...
- Créer de stations multi-énergies : gaz (GNV), super-éthanol camion (ED95), bornes de recharge électrique (IRVE), hydrogène (H2)

ACCOMPAGNEMENT 3M POUR LES PARTICULIERS

- Prêt à taux zéro
- Dérogation petits rouleurs (moins de 8000 km / an)
- Et aussi : transports publics gratuits, subvention VAE ...

PARTICULIERS : COÛT DE DÉTENTION D'UN VÉHICULE PAR ÉNERGIE



VIGNETTES CRIT'AIR

Classement Certificat qualité de l'air Voitures particulières

NORME EURO (inscrite sur la carte grise)
ou, à défaut, date de 1^{er} immatriculation

Tous les véhicules 100% électriques et hydrogènes	
Tous les véhicules gaz et les véhicules hybrides rechargeables	
Essence et autres 	Diesel 
1 Euro 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011	
2 Euro 4 Entre le 1 ^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus	2 Euro 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011
3 Euro 2 et 3 Entre le 1 ^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2005 inclus	3 Euro 4 Entre le 1 ^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus
4 Euro 1 Entre le 1 ^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2000 inclus	4 Euro 3 Entre le 1 ^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2005 inclus
5 Euro 2 Entre le 1 ^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2000 inclus	
et avant Euro 1 Jusqu'au 31 décembre 1996	

Pour obtenir son certificat qualité de l'air
www.certificat-air.gouv.fr

Pour en savoir plus, consultez l'arrêté du 21/06/2017 établissant la nomenclature des véhicules
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORBPTEXT000002749723&categorieLien=id>



Classement Certificat qualité de l'air Véhicules utilitaires légers

NORME EURO (inscrite sur la carte grise)
ou, à défaut, date de 1^{er} immatriculation

Tous les véhicules 100% électriques et hydrogènes	
Tous les véhicules gaz et les véhicules hybrides rechargeables	
Essence et autres 	Diesel 
1 Euro 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011	
2 Euro 4 Entre le 1 ^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus	2 Euro 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011
3 Euro 2 et 3 Entre le 1 ^{er} octobre 1997 et le 31 décembre 2005 inclus	3 Euro 4 Entre le 1 ^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus
4 Euro 1 Entre le 1 ^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2005 inclus	4 Euro 3 Entre le 1 ^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2005 inclus
5 Euro 2 Entre le 1 ^{er} octobre 1997 et le 31 décembre 2000 inclus	
et avant Euro 1 Jusqu'au 30 septembre 1997	

Pour obtenir son certificat qualité de l'air
www.certificat-air.gouv.fr

Pour en savoir plus, consultez l'arrêté du 21/06/2017 établissant la nomenclature des véhicules
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORBPTEXT000002749723&categorieLien=id>



Classement Certificat qualité de l'air Poids lourds, autobus et autocar

NORME EURO (inscrite sur la carte grise)
ou, à défaut, date de 1^{er} immatriculation

Tous les véhicules 100% électriques et hydrogènes	
Tous les véhicules gaz et les véhicules hybrides rechargeables	
Essence et autres 	Diesel 
1 Euro 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2014	
2 Euro 5 Entre le 1 ^{er} octobre 2009 et le 31 décembre 2013 inclus	2 Euro 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2014
3 Euro 3 et 4 Entre le 1 ^{er} octobre 2001 et le 30 septembre 2009 inclus	3 Euro 5 Entre le 1 ^{er} octobre 2009 et le 31 décembre 2013 inclus
4 Euro 1 Entre le 1 ^{er} octobre 2006 et le 30 septembre 2009 inclus	4 Euro 4 Entre le 1 ^{er} octobre 2006 et le 30 septembre 2009 inclus
5 Euro 2 Entre le 1 ^{er} octobre 2001 et le 30 septembre 2006 inclus	
et avant Euro 1, 2 Jusqu'au 30 septembre 2001	

Pour obtenir son certificat qualité de l'air
www.certificat-air.gouv.fr

Pour en savoir plus, consultez l'arrêté du 21/06/2017 établissant la nomenclature des véhicules
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORBPTEXT000002749723&categorieLien=id>



CONNAÎTRE SA VIGNETTE :
[HTTPS://WWW.CERTIFICAT-AIR.GOUV.FR/SIMULATION](https://www.certificat-air.gouv.fr/simulation)





Montpellier
Méditerranée
Métropole

montpellier3m.fr

ANNEXE : ZFE AILLEURS, VIGNETTES INTERDITES

	2021	2022	2023	2024	2025	
LYON Lyon et alentours 66 km ²	ZFE PL / VUL 		Réflexion en cours pour l'extension du dispositif : ajout des Crit'Air 2, périmètre élargi, intégration des particuliers,			ZFE EXISTANTE
GRENOBLE 27 Communes 266 km ²	ZFE PL / VUL 					
ROUEN Intra boulevard : 4 km ² Envisagé sur 22 communes : 112 km ²						ZFE PROJET
TOULOUSE Toulouse et 2 communes à la marge 72 km ²						
STRASBOURG Ville de Strasbourg 78 km ² + Eurométropole						